**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020**

**Rappel ordre du jour :**

 \* Adoption compte de gestion 2019 - budget communal

 \* Adoption compte administratif 2019 - budget communal

 \* Vote des 3 taxes 2020

 \* Demande de subvention hiver 2019-2020

 \* Délibérations commissions communales : ccas, impôts directs, appels d’offre.

 \* Désignation délégués SIE

 \* Questions diverses

**Etaient présents** : AMBLARD Gilles, BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, SABOT Nicolas, GAT Nicolas, BASSET Anselme, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, KHOUNI Jamila, VIDAL Carine, CLAUZIER Manon.

**Etaient absents excusés** :

Monsieur BASSET Anselme a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil est approuvé à l’unanimité des membres présents, ceux-ci signent la feuille d’émargement.

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION- budget communal 2019**

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que Monsieur le Percepteur de Privas a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation,

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion Communal du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 budget communal**

* Considérant que Carine VIDAL, adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors de l’adoption du compte administratif,
* Considérant que Sébastien VERNET, maire, s’est retiré pour laisser la présidence à Carine VIDAL, adjoint au maire, pour le vote du compte administratif,
* Délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2019 dressé par l’ordonnateur,
* Vu le compte de gestion de l’exercice 2019 dressé par le comptable,

Il est proposé au Conseil Municipal d’adopter le Compte administratif 2019, arrêté comme suit :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ***En euros*** | Dépenses | Recettes | Résultat d’exercice | Résultat de clôture |
| Fonctionnement | 220 296.96 | 454 664.87  | 234367.91 |  |
| Investissement | 263 285.56 | 312 845.06 | 49559.50 |  |
| TOTAL | 483582.52 | 767509.93 |  | 283 927.41 |

Après avoir quitté la séance, le Maire n’ayant pas pris part au vote,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, **ADOPTE** le Compte Administratif 2019

**OBJET : VOTE DES 3 TAXES 2020**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi des finances,

Vu l’état n°1259 portant notification des bases nettes d’imposition des trois taxes directes locales, Ayant entendu l’exposé du Maire,

Après avis favorable de la Commission Finance,

**Après en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal** **DECIDE** :

Article 1

De fixer les taux d’imposition pour l’année 2020 comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **TAUX N-1** | **TAUX N** | **PRODUIT N** |
| **Taxe Habitation** | - | - | - |
| **Foncier Bati** | 10.59 | 10.59 | 28847 |
| **Foncier Non Bati** | 70.16 | 70.16 | 9542 |
| **TOTAL** |  |  | **38389** |

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE**

Considérant qu’il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l’unanimité et avec effet au 27 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l’exercice effectif des fonctions de Maire :

(selon l’importance démographique de la commune) :

population (460 habitants) Taux maximal en % de l’indice 1027

De 0 à 500…………………………………25.5 %

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 27 mai 2020 portant délégation de fonction aux adjoints au Maire.

Considérant qu’il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l’unanimité et avec effet au 27 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l’exercice effectif des fonctions d’adjoints au Maire :

(selon l’importance démographique de la commune)

population (460 habitants) Taux maximal de l’indice majorée 1027

De 0 à 500…………………………………….9.9 %

**OBJET :DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION  D’APPEL D’OFFRES**

Vu les dispositions de l’article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d’appel d’offres d’une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Considérant qu’il est procédé, selon les mêmes modalités, à l’élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Après élections les conseillers municipaux appelés à siéger à la Commission d’Appel d’Offres sont :

Titulaires : AMBLARD Gilles – CLAUZIER Manon – GAT Nicolas –

Suppléants : BASSET Anselme – VIDAL Carine – MOUTON Josiane -

Pour faire partie, avec M. le Maire, Président, de la commission d’appel d’offres

**OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Suite aux élections municipales et au renouvellement des membres du conseil municipal, il est demandé aux communes de procéder à la constitution d’une nouvelle commission communale des impôts directs.

Après délibération le conseil municipal a désigné les 24 commissaires suivants.

(La désignation finale des commissaires sera effectuée par le directeur départemental des finances publiques. (6 titulaires + 6suppléants) )

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| M | AMBLARD Gilles  | M | CHAMBONNET Guy |
| M  | BASSET Anselme | M | FAURITTE Gérald |
| MME  | BENLIAN Lydie | MME | JOURY Carole |
| MME  | CLAUZIER Manon | MME | FIALLON Lolita |
| M | GAT Nicolas | M | LAFOND Max |
| MME | KHOUNI Jamila | MME  | LARRA Brigitte |
| MME | MOUTON Josiane | MME  | FAURE Carine |
| M | SABOT Nicolas | MME | NOVE-JOSSERAND Mireille |
| MME  | VIDAL Carine | M  | SEVENIER Marcel |
| MME | ZAESSINGER Cécile | MME | HESLOUIN Josette |
| M | ALLAIN Hervé  | MME | PIGNARD Eliette |
| M  | AQUADRO Jean-Pierre | MME | AZIBI Valérie |

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ENERGIE « LA PAYRE »**

La commune de ROCHESSAUVE faisant partie du Syndicat intercommunal d’énergie « La Payre », il y a lieu de désigner des délégués pour la représenter.

Après délibération, le Conseil municipal à l’unanimité désigne :

Titulaires : VERNET Sébastien – AMBLARD Gilles

Suppléants : VIDAL Carine – ZAESSINGER Cécile

Comme délégués.

**OBJET :** **CCAS**

Après avoir fixé à l’unanimité à 08 le nombre des membres du conseil d’administration du CCAS, soit 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l’article R.123-6 du code de l’action sociale et des familles, le conseil municipal déclare les personnes ci-dessous élus pour siéger au sein du Conseil d’Administration du CCAS de la commune de ROCHESSAUVE.

-Membres élus par Conseil Municipal : MOUTON Josiane, KHOUNI Jamila, BENLIAN Lydie, AMBLARD Gilles

-Membres nommés par le Maire : HEMERY Bernadette, ALBERT Annie, QUINARD Claude, CHAREYRON Bernadette

**OBJET : DEMANDE SUBVENTION HIVER 2019/2020**

Conformément au règlement départemental d’aide au déneigement des voiries communales et intercommunales, adopté en 2015 et confirmé lors du vote du budget primitif 2020, la commune à la possibilité de solliciter une subvention pour l’hiver 2019-2020.

Les dépenses prises en compte sont l’achat de sel ainsi que les travaux de déneigement. La subvention allouée peut être de 50 % du montant TTC des dépenses dans la mesure où celles-ci représentent plus de 70€ par kilomètre de voirie communale.

La commune ayant été touchée durant cet hiver, la dépense totale pour l’hiver 2019/2020 représente 73.70 € par kilomètre de voirie. La commune peut donc prétendre à une aide du Département.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité :

**SOLLICITE** une subvention auprès du Département de l’Ardèche.

**QUESTIONS DIVERSES** :

\* Convocation du conseil municipal :

Sur proposition du maire, tous les conseillers municipaux acceptent de recevoir leur convocation par mail. L’avis de convocation lui, sera toujours porté à l’attention du public par voie d’affichage et par les différents moyens d’information de la commune (site internet ect).

\* Voirie :

Des devis ont été demandés afin de mettre en sécurité les parapets du pont de Marnas et de la route située au-dessus du Moulin de Lagarde ( zone étroite sujette aux glacières).

\* Mobilier urbain :

Suite au retour de 2 devis pour un ensemble de deux tables et bancs extérieurs en bois, le conseil municipal a choisi l’offre de la Société concept bois ardéchois pour un montant de 1238.40€ttc.

Un retour avec bon pour accord lui sera adressé et un courrier sera envoyé au second prestataire dont l’offre n’a pas été retenue.

\* Rochessauve Café :

Suite au signalement d’un écoulement défectueux des eaux usées, la mairie a fait intervenir M.CINQUIN. Des travaux seront à prévoir pour régler ce problème récurrent.

\*Cage de foot :

Afin de répondre aux exigences de sécurité relatives à l’aire de jeux, la cage de foot actuellement présente à proximité sera déplacée par l’équipe municipale.

\*Antenne relais Bouygues télécom :

Suite au décret de juillet 2019, l’opérateur Bouygues Télécom a été missionné pour couvrir des zones blanches. Il a 2 ans pour se mettre en conformité.

Aussi, la responsable projet a recontacter la mairie pour la recherche de terrains appropriés à l’installation d’un relais 4G.

Un technicien de cette entreprise va venir tester, à l’aide d’un drone, les différentes zones possibles sur la commune.

La mairie attend un retour quant aux dates de cette intervention.

\* Rencontre avec M. Olivier AMRANE, Conseiller Régional :

Cette rencontre avec les membres du conseil municipal s’est déroulée en mairie vendredi 19 juin.

Une discussion sur l’accompagnement de la région dans les projets communaux a été engagée.

Des projets tels que l’aménagement de la place du village, la réhabilitation du bâtiment de la cure ou encore la sécurisation du cimetière ont été abordés.

\*Rencontre avec M. LEVEQUE et M. NAUDI , Agents du Département, détachés au SDEA

Une première rencontre a eue lieu le mardi 23 juin avec les élus.

Ont été abordés des projets tels que la traversée du village, l’aménagement du carrefour du pré mais aussi le drainage et la réduction de la vitesse sur la route de Fermenas.

Une estimation chiffrée des projets sera effectuée par le SDEA. Si ceux-ci sont approuvés par délibération du conseil municipal, certains travaux pourraient débuter à l’été 2021.

\*Brigades vertes :

Les brigades vertes (équipes d’entretien des espaces verts envoyées par la CAPCA) doivent intervenir le jeudi 25 et le vendredi 26 sur les sentiers de randonnées du Château, du Pré et du Vernet.

Leur intervention sur d’autres secteurs est prévue ultérieurement.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le Maire

 Sébastien VERNET